

DÉCLARATION SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Réunion de Siem Reap | 28-29 janvier 2016

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- PRÉOCCUPÉ** par la situation en République centrafricaine, qui demeure extrêmement fragile en raison de la persistance du cycle de représailles entre groupes armés et des violences contre les populations;
- PRÉOCCUPÉ** par l'important flot de réfugiés et de déplacés que génère cette situation à l'intérieur du pays de même que dans les pays limitrophes;
- REAFFIRME** son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine.
- RÉITÈRE** son plein soutien au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire;
- EXIGE** le respect des droits de l'Homme et des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause, ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves;
- SALUE** l'adoption d'un projet de Constitution par les députés, le dimanche 30 août 2015;
- DÉPLORE** le pillage commis, en septembre 2015, dans de nombreux locaux d'ONG nationales et internationales telles que la Croix-Rouge française et le Programme alimentaire mondial;
- CONDAMNE** fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, et exhorte les groupes armés à cesser toute forme de violence;
- CONDAMNE** fermement les viols ou abus sexuels commis par des membres des Casques bleus et confirmés par une commission indépendante de l'ONU chargée d'enquêter sur cette affaire;
- EXPRIME** son inquiétude face à la tentative de coup d'État survenue en septembre et confirmée par le Parlement de transition;
- SALUE** les conclusions de la session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) du 25 novembre 2015 consacrée à l'examen de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République Centrafricaine.

- SALUE** la tenue du premier tour des élections présidentielle et législatives, le 30 décembre 2015, marqué par le calme général et le courage du peuple centrafricain.
- EXPRIME** néanmoins son inquiétude face aux défaillances logistiques et aux diverses anomalies de fraudes qui ont mené à l'annulation du premier tour des élections législatives par la Cour constitutionnelle;
- ENCOURAGE** la poursuite du processus démocratique sur l'intégralité du territoire centrafricain et notamment la tenue d'un second tour de l'élection présidentielle et de nouvelles élections législatives, dans des conditions propices d'apaisement, de respect des institutions et des dispositions constitutionnelles;
- CONFIRME** le maintien de la suspension de la section centrafricaine en application de l'article 5.6 du Règlement de l'APF, et mandate sa commission politique pour réévaluer la situation à la fin de la procédure électorale en cours dès lors que celle-ci aura été reconnue comme régulière.